

***Remarque préliminaire de l'UPS :***

*L'UPS a reçu la note sur l'informatique adressée aux recteurs par M. Monteil, Directeur de l'enseignement supérieur, et a décidé de la publier sur son site afin que les professeurs disposent d'une information fiable.*

*Cette note rappelle les textes qui régissent l'informatique dans les classes préparatoires et confirme un certain statu quo. La nouveauté principale est le projet de transformation des interrogations d'informatique commune en travaux pratiques, projet conforme aux souhaits de l'UPS.*

*L'UPS prend acte de cette note mais remarque que la situation actuelle n'est pas satisfaisante à cause de la disparité de l'évaluation de l'informatique commune dans les différents concours.*

*Elle constate les difficultés auxquelles les professeurs sont confrontés de ce fait dans la préparation des étudiants.*

*L'UPS agira donc pour que le statut de l'informatique commune soit clarifié et que son évaluation soit rendue possible dans le respect des équilibres généraux entre les disciplines scientifiques.*